

15 novembre 2011

TABLE RONDE

« MOYENS EFFICACES À METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU INTERNE POUR L'EXÉCUTION RAPIDE DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME »

**organisée avec le soutien financier du Fonds fiduciaire « droits de l'homme » dans le cadre
du projet « Lever les obstacles à la non-exécution des décisions de justice internes / assurer
une mise en œuvre efficace des décisions de justice interne »¹**

Hôtel Tirana International
Albanie, Tirana

15-16 décembre 2011

Programme

La table ronde est destinée à servir de cadre à un échange d'expériences entre Etats participants sur les solutions retenues pour se doter des capacités internes nécessaires pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Les discussions de la table ronde devraient aider à préciser l'évolution des pratiques des Etats dans les domaines couverts par la Recommandation CM/Rec(2008)2 du Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne. L'accent sera mis sur la question de la coordination / coopération entre acteurs nationaux qui interviennent dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne. L'expérience de l'établissement de plans /rapports d'action et de mécanismes visant à assurer la diffusion des arrêts de la Cour européenne et des décisions /résolutions connexes du Comité des Ministres sera également examinée.

Les discussions porteront sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées lors de l'exécution des arrêts de la Cour européenne au niveau interne. Un questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation 2008(2) par les États membres a été établi pour faciliter la préparation de la table ronde. Les réponses au questionnaire soumis par les États membres serviront de document de base pour les discussions.

La table ronde est organisée dans le cadre du projet intitulé « Lever les obstacles à la non-exécution des décisions de justice internes / assurer une mise en œuvre efficace des décisions de justice interne » financé par le Fonds fiduciaire « droits de l'homme ». L'échange d'expériences entre États participants devrait bénéficier aux pays du Fonds fiduciaire « droits de l'homme », notamment l'Azerbaïdjan, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Moldova, la Serbie et l'Ukraine.

¹ L'interprétation simultanée est assurée à partir de l'anglais, du français, de l'albanais, du bosniaque, du croate, du serbe et du russe et vers ces langues.

PREMIERE JOURNEE : 15 DECEMBRE 2011

8h30 – 9h30 Enregistrement des participants

Président : M. Marco Leidekker, chef du Bureau du Conseil d e l'Europe, Tirana.

9h30 – 10h00 Ouverture de la Conférence

Allocutions de bienvenue :

- M. Eduard Halimi, Ministre de la Justice, Albanie.
- M. Fredrik Sundberg, Adjoint à la Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil d e l'Europe.

10h00 – 10h30 Séance introductive : Présentation du contexte : Recommandation 2008(2) du Comité des Ministres aux États membres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

- Présentation de la Recommandation (2008)2 par M. Fredrik Sundberg, Adjoint à la Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe.

10h30 – 11h30 Séance 1 : Mécanismes visant à assurer la coordination / coopération entre les acteurs internes, en particulier au niveau gouvernemental : bonnes pratiques et problèmes rencontrés par les États membres

Président : M. Stephan Rutkowski, Adjoint au Représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe

- *Aperçu des réponses au questionnaire concernant le thème de la séance : exposé de Mme Irène Kitsou-Milonas, Chef de section, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe)*

Des exposés spécifiques par pays (dix minutes) seront présentés par les participants sur leur expérience de la mise en place de mécanismes visant à assurer une exécution effective et rapide des arrêts de la Cour européenne et à assurer la coordination / coopération avec les autorités, le système judiciaire et d'autres acteurs qui interviennent dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne. Il serait utile que les participants échangent leur expérience sur les difficultés rencontrées et les développements positifs concernant la coordination / coopération avec les acteurs intéressés au niveau interne.

- Communication de Mme Vasileia Pelekou, Conseillère juridique, Conseil juridique d'Etat, Grèce : *Mise en place d'un mécanisme d'exécution des arrêts de la Cour européenne et problèmes connexes – l'expérience de la Grèce*

- Communication de M. Levan Meskhoradze, Agent du Gouvernement auprès la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Géorgie : *Mise en place d'un mécanisme d'exécution des arrêts de la Cour européenne et problèmes connexes – l'expérience de la Géorgie*
- Communication de M. Jakub Wołásiewicz, Agent du Gouvernement auprès la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Pologne : *Mécanismes destinés à assurer la coordination des organes gouvernementaux compétents pour l'exécution des arrêts de la Cour*
- Communication de M. Slavoljub Carič, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Serbie : *Mécanismes de coordination en matière d'exécution des arrêts de la Cour révélant des problèmes complexes*

11h30 – 12h00 *Pause-café*

12h00 – 13h00 **Discussion générale sur les questions couvertes par la séance 1**

13h00 – 14h30 *Pause-déjeuner*

14h30 – 15h30 **Séance 2 : Mécanismes visant à assurer la coordination / coopération entre les acteurs internes, l'accent étant mis sur les Etats fédéraux, les rapports avec les parlements nationaux et les cours constitutionnelles : bonnes pratiques et problèmes rencontrés par les Etats membres**

Présidente : Mme Chantal Gallant, Co-agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Belgique.

- *Aperçu des réponses au questionnaire sur le thème de la séance : communication de M. Özgür Derman, Chef de division, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

Des exposés spécifiques par pays (7 à 10 minutes) seront présentés par les participants sur leur expérience de la mise en place de mécanismes visant à assurer une exécution effective et rapide des arrêts de la Cour européenne et la coordination / coopération avec les autorités compétentes, le système judiciaire. L'accent sera mis en particulier sur la situation des pays à structures fédérales et sur le rôle des cours constitutionnelles dans le processus d'exécution. Il serait utile que les participants échangent leur expérience sur les difficultés rencontrées et sur les développements positifs concernant la coordination / coopération avec les acteurs intéressés au niveau interne.

- Communication de M. Laurence Fiddler, Chef de la *Domestic Human Rights Policy*, ministère de la Justice, Royaume Uni : *Coordination de l'exécution des arrêts de la Cour, y compris le rôle du Parlement du Royaume Uni dans le contrôle externe du processus d'exécution*

- Communication de Mme Anna Lodeweges, Coordinatrice de politique, ministère de la Sécurité et de la Justice, Pays-Bas : *Le mécanisme de coordination aux Pays-Bas, y compris la pratique de rapports au Parlement*
- Communication de M. Danny Polk, Administrateur, ministère fédéral de la Justice, Allemagne : *Mécanismes de coordination de l'exécution des arrêts de la Cour européenne dans un Etat fédéral, y compris le rôle de la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne à cet égard.*
- Communication de Mme Belma Skalonjić, Assistante de l'Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne, Bosnie-Herzégovine : *Mécanismes de coordination de l'exécution des arrêts de la Cour européenne en Bosnie-Herzégovine.*
- Communication de Mme Natalia Ziabkina, Première adjointe au Chef du Bureau du Représentant de la Fédération de Russie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Fédération de Russie : *L'expérience de la coordination de l'exécution des arrêts de la Cour contre la Fédération de Russie.*

15h30 – 16h15 Discussion générale sur les questions couvertes par la séance 2

16h15 - 16h45 Pause-café

16h45–17h30 Séance 3 : Mécanismes visant à assurer la traduction et la diffusion des arrêts de la Cour européenne et des décisions / résolutions du Comité des Ministres

Président : M. Adrian Scheidegger, Co-agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Suisse.

- *Aperçu des réponses au questionnaire sur le thème de la séance :* communication de M. Gianluca Degano, Chef de section, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe.

Des exposés spécifiques par pays (7 à 10 minutes) seront présentés par les participants sur la manière dont leurs autorités assurent la traduction et la diffusion des arrêts de la Cour européenne et des décisions / résolutions du Comité des Ministres aux acteurs internes intéressés. Il y aura un partage entre les participants de la table ronde au sujet d'informations sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées.

- Communication de Mme Irina Cambrea, Co-agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères, Roumanie : *Coopération avec d'autres acteurs pour assurer la traduction et la diffusion de la jurisprudence de la Cour européenne et de documents du Comité des Ministres.*

- Communication de Mme Marica Pirošiková, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, République slovaque : *Sensibilisation et diffusion de la jurisprudence de la Cour au autorités et au judiciaire, y compris la Cour constitutionnelle*
- Communication de M. Anders Narvestad, Conseiller, ministère de la Justice et de la Police, Norvège : *L'expérience de la Norvège en matière de traduction et de diffusion de la jurisprudence de la Cour et d'autres documents pertinents*

17h30-18h00 Débat général sur les questions couvertes par la séance 3

18h00 *Fin de la première journée de la table ronde, suivie par une réception.*

SECONDE JOURNEE : 16 DECEMBRE 2011

9h00 – 10h00 Séance 4 : problèmes relatifs à la préparation des plans / bilans d'action et à leur mise en œuvre aux niveaux national / local

Présidente : Mme Štefica Stažnik, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Croatie

- *Aperçu des réponses au questionnaire sur le thème de la séance : communication de Mme Corinne Amat, Chef de division, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

Des pays (cinq) présenteront des exposés (de 7 à 10 minutes sur leur expérience et les procédures d'établissement des plans / bilans d'action et de leur mise en œuvre aux niveaux national / local. L'accent sera mis sur la préparation des plans / bilans d'action concernant les arrêts mettant en évidence des problèmes structurels. Les orateurs sont également encouragés à échanger les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées par les États lors de la mise en œuvre des plans / bilans d'action dans leurs pays.

- Communication de Mme Ledina Mandija, Avocat général d'Etat, ministère de la Justice, Albanie : *L'expérience d'élaboration de plans d'action dans les affaires concernant la restitution / l'indemnisation de biens*
- Communication de Mme Elisabeth Handl-Petz, Conseillère juridique, Chancellerie fédérale, Autriche : *Mécanismes pour assurer la préparation efficace de plans d'action*
- Communication de Mme Karolina Bubnytė-Montvydienė, Chef de la Division de la Représentation auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Lituanie : *L'expérience de rédaction de plans d'action*

dans les affaires révélant des problèmes complexes, en particulier à travers l'exécution de l'affaire Paksas c. Lituanie.

- Communication de M. Lilian Apostol, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la Justice, Moldova : *L'expérience de rédaction d'un plan d'action au titre de l'arrêt pilote Olaru c. Moldova et des mesures d'exécution prises.*
- Communication de Mme Irina Cambrea, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne, ministère des Affaires étrangères, Roumanie : *Le processus de rédaction d'un plan d'action au titre de l'arrêt pilote Maria Atanasiu et autres c. Roumanie et son exécution.*

10h00 – 10h45 Discussion générale sur les questions couvertes par la séance 4

10h45 – 11h15 *Pause café*

Président : M. Ernald Dobi, Vice-Ministre de la Justice, Albanie.

11h15 – 12h00 Séance de clôture : Présentation des conclusions de la table ronde, suivies de discussions

- Présentation des conclusions par M. Joachim Holzenberger, Adjoint du Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe.
- Observations de conclusion de M. Fredrik Sundberg, Adjoint à la Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe.

12h00 – Fin de la table ronde

12h15 – 13h00 *Pause déjeuner*

13h00 Départ pour l'aéroport de Tirana.
